

**DELAGE Michel**

° 4 frimaire An XIV(25/11/ 1805) Montchevrier

**TOUZIN Jeanne (A)**

° 26/05/1813 Montchevrier

x 27/08/1846 Montchevrier (B) (C)

**Profession :**

Michel est dit cultivateur dans son acte de mariage et dans les actes de naissance de ses filles

Jeanne est dite domestique dans son acte de mariage et cultivatrice dans l'acte de consentement établi par sa belle-mère

**Domicile :**

Michel demeure à Chanteau avec sa mère au moment du mariage

Jeanne demeure également à Chanteau (acte de mariage) ; elle vit donc déjà maritalement, ce qui est logique puisque le mariage précède de seulement quelques jours la première naissance. Dans l'acte de consentement de sa belle-mère, elle est dite demeurant aux Plessiaux (commune de St-Denis-de-Jouhet)

**Enfants :**

Solange

° 2/09/1846 St-Denis-de-Jouet

x 05/06/1866 Montchevrier avec PAGNARD Louis (D)

+ 02/11/1939 Montchevrier

Marie

° 10/11/1849 Montchevrier (Chanteau)

x 05/06/1866 Montchevrier avec PAGNARD Denis (D)

Jacques

° 29/05/1852 Montchevrier

x 11/08/1887 Montchevrier, avec Solange DUCOUDRAY

**Témoins :**

Michel

x NICOLAU François, cantonnier, 56 ans, demeurant à Montchevrier - Ami

PALLANCHE Etienne, journalier, 54 ans, demeurant à Montchevrier – Ami

PERICAT Jacques, buraliste, 55 ans, demeurant à Montchevrier – Ami

Jeanne

x MALLERAUD Etienne, cultivateur, demt au Grand l'Entier (commune de St-Denis-de-Jouhet – Cousin

MALLERAND ?

A – Selon les actes, le nom s'écrit TOUZIN ou TOUZINT

B - Dans l'acte de mariage, personne ne sait signer, sauf le témoin PERICAT

C – Dans l'acte de mariage, il est précisé que la **mère de la mariée**, Jeanne GUILBAUD, demeure à Chanteau, qu'elle est âgée de 75 ans et que, atteinte d'infirmité causée par l'âge, elle n'a pu se transporter à l'hôtel de la mairie en personne pour donner son consentement ; de ce fait, le 13/07/1847, elle donne son consentement devant notaire (M° Auberger à Aigurande) ; cet acte notarié est recopié dans le registre à la suite de l'acte de mariage.

D – Deux sœurs épousent deux frères le même jour